VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur DU PREMIER DISTRICT

Succession de Georgiana Tree Peyton.

Grande résidence simple en bois à deux étages, No 904 rue Orange. Cottage double rémunératif, Nos 1561-65 rue Annonciation.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières 304 7 0 rue Baronne.

MERCREDI, le 11 juillet, à midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, Bureau 712 rue Commune— Meyer Eiseman encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Georgiana Tree Peyton, No 79,117 et lequel ordre a été rendu et signé le 8 juin 1906 et ordonné à Eiseman & Lazarus, encanteurs, nous offrirons en vente, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, MERCREDI le 11 juillet 1906 à midi, la propriété ci après décrite:

1. Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orange, Annonciation, Richard et Constance, ladite portion de terre étant composée premièrement du lot No Quatre dans l'ilet No Quarante-trois du Faubourg Annonciation mesurant soixante pieds de face sur ladite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation. Deuxièmement la moitié du lot numéro cinq dans le dit ilet mesurant trente pieds de face sur la dite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Annonciation par le susdit lot No Quatre.

Les améliorations sur cette propriété consistent en la résidence simple en bois à deux étages No 904 rue Orange, et contenant salons doubles, salle à manger, trois chambres à coucher au rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher au premier étage, dépendance avec chambre à coucher pour domestiques.

2. Un certain morceau ou portion de terre, étant dans l'ilet ci dessus mentionné, ledit lot étant numéroté trois et mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Orange par le fond de la propriété ci dessus décrite.

Les améliorations sur cette propriété consistent en cottage double Nos 1561 65 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt au taux de 7 0 0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente devant être passé pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906 devant être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0 0 comptant au moment de la vente avec EISEMAN & LAZARUS, encanteurs.

Bernard C. Shields, avocat.
10 juin—1, 17 24—juil 7 8 11

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR "ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne, construit en 1903, intérieur richement décoré, capacité de siège est de 1367.

Il sera vendu à l'enchère publique, par Robert G. Guerard, encanteur, MARDI le 24 juillet 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 juin 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs. Tenth District Theatre Co. No 79,45[illegible] du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteurs d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Lazier, notaire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. L. Hughes, avocat
E. A. Saure, receveur
24 juin—24—juil 1 8 15 22 24

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division D—No 79,513—In Re Joseph Steger demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment jurés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonces, avis et citations aux créanciers, comme le requiert la loi, qu'une réunion des créanciers dudit Joseph Steger soit convoquée et tenue devant et par devant Julian B. Habans, notaire, en son bureau en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 2me jour de juillet 1906, à 11 heures a. m. pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Joseph Steger pour un répit de un an, deux ans et trois ans de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Hyman Mithoff, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens dudit Joseph Steger soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er juin 1906.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Robert J. Maloney, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 2

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT paroisse d'Orléans, La Division E—No 75,438—Interdiction de Mme Dorcas H. Fahey—Jugement.

Cette affaire est venue pour être entendue en cour. Présents: Charles S. Rice pour les demandeurs, Max Dinkelspiel pour la défenderesse, et quand après avoir entendu les plaidoiries et le témoignage du Dr P. E. Archinard et Dr Sidney L. Théard, les experts nommés par la cour, la cour considérant que la défenderesse est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, pour les raisons oralement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Mme Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey, est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, prononçant son interdiction, les frais de cette procédure devant être payés de la propriété de ladite défenderesse ensemble avec les honoraires desdits experts qui sont fixés à la somme de cinquante dollars chacun.

Jugement lu et rendu en cour ouverte, le 23 octobre 1905.
Jugement signé en cour ouverte, 27 octobre 1905.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme,
P. A. DUCOING, Député Greffier.
23 juin—23 30—juil 7 14 23

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage parmi les héritiers de propriétés dans le Septième District.

Catherine Kc ald veuve de Christian Schmidt, et als. vs Les Mineurs de Frédérick W. Schmidt.

No 79,163 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 3 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé en cour ouverte le 29 mai 1906, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1 et 2. Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième (7) district de cette ville autrefois Carrollton désignés par les Nos 8 V sur l'ancien plan du septième (7) district de la ville de la Nouvelle Orléans. Lots bornés par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Lesdits lots sont désignés par les Nos dix (10) et vingt deux (22) sur un plan de dépôt en l'étude de S. Magner, notaire comme le No cent dix huit (118) et mesurant comme suit, à savoir: le lot No dix (10) mesurant trente (30) pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes (137' 5" 6"') entre lignes parallèles. Le lot No vingt deux (22) mesurant trente (30) pieds de face sur l'avenue St Charles par cent trente sept pieds cinq pouces et cinq lignes (137' 5" 5"'), de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage simple connu comme No 8116 rue Hampson contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3 et 4. Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton dans l'ilet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans. Lots dans le septième district, bornés par l'avenue St Charles, les rues Pearl, Hillary et Adams. Lesdits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot No dix mesurant trente (30) pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137) pieds six (6) pouces de profondeur, et le lot No onze mesurant trente (30) pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage en bois connu comme No 520 rue Hillary contenant 2 chambres.

5 et 6. Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc. situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné comme No 10 H sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 110 du nouveau plan du septième district de la Nouvelle Orléans. Lesdits lots sont bornés par les rues Madison, maintenant Dante, Burthe, Cambronne et Troisième, maintenant Elm. Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan fait par H. Hedin, ingénieur, le 13me jour de février 1850 et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire sur un lot de plans No 1 8 et Nos 1 à 4 desdits plans et mesurant chacun en mesure américaine trente (30) pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistent en un magasin d'épiceries, connu comme No 8002 rue Dante contenant grocerie et 2 chambres. Les améliorations sur le lot No 2 consistant d'un cottage simple en bois, connu comme No 8006 rue Dante contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte des actes de vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité incluant cinq pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de sa vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et aussi les frais de l'acte de vente, et devant déposer dix pour cent du prix de la vente avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Lyle Saxon et W. I. M. Whitney, avocats.
31 mai—31—juin 3 10 17 24—juil 1 3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louis Richard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,713—Division A—Attendu que Adolf Dugué administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Richard décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit, à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.
28 juin—28—juil 2 7

Succession de M. et Mme Philip Busart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 79,527—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la German American Savings Bank & Trust Co., tutrice dative administratrice de la mineure Ada Basart, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. D. Dresner, avocat.
22 juin—22 26—juil 1

Succession de Mme Maria A. D. E. Bravo, veuve de Ramon Bravo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,664—Division D—Attendu que Adolfo Dugué administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria A. D. E. Bravo, veuve de Ramon Bravo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
22 juin—22 26—juil 1

Succession de Ellsworth Robbins DeBow et de Mme Ada Elizabeth Thompson veuve de Ellsworth Robbins DeBow

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 78,575 et 79,138—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Shearer, administrateur et exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan avocat.
28 juin—28—juil 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 75,351—Division C.—Succession de Edwin James.—Attendu que Mme Mary E. James, veuve de feu Edwin James, de la ville de San Diego, comté de San Diego, Etat de Californie, en capacité de gardienne ou tutrice dûment nommée et qualifiée des personnes et des propriétés des mineures Rosalie James et Mary Margaret James, enfants dineures de ladite Mme Mary E. James et maintenant résidant avec elle à San Diego, Californie, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane les propriétés appartenant auxdites mineures, dans cette paroisse, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons, dans les trente jours de la première publication de cet avis pour quoi l'application de ladite gardienne ou tutrice ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour—J. G. LYNCH, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 29 juin 1906.
John F. Tobin, avocat.
30 juin—30—juil 3 12 22 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frances ou Leah Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,765—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Frances (ou Leah) Blackburn, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.
30 juin—30—juil 5 9

Succession de Rosie ou Rosa Steinlaup.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,240—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Nellie Steinlaup, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernardaux & Soulé, avocats.
30 juin—juil 5 9

Succession de Mme Mary Menice veuve de George Richimann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,983—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lula Richimann femme de Victor Verret, l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Gueneault, avocat.
29 juin—29—juil 3 8

Succession de Mme Lelia Bonner Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,593—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par E. L. Gladney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—James D. Hill, Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.
23 juin—23 27—juil 2

Succession de Levin W. ou N. Deshaboom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 79,704—Division C—Attendu que Adolfo Dugué administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Levin W. ou N. Deshaboom, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Ernest T. Florance, avocat.
26 juin—26 30—juil 5

Succession de Ellsworth Robbins DeBow et de Mme Ada Elizabeth Thompson veuve de Ellsworth Robbins de Bow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 78,575 et 79,138—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Shearer, administrateur et exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan avocat.
28 juin—28 30—juil 5

Succession de John Buckingham

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,703—Division D—Attendu que Adolpho Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Buckingham décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. T. Florance, avocat.
26 juin—26 30—juil 5

Succession de Mme Tillie Johnson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,403—Division A—Attendu que Charles Sayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Tillie Johnson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. J. Untereiner, avocat.
22 juin—22 26—juil 1

Succession de Elizabeth Berg, femme de Joseph G. Schemer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,454—Division C—Attendu que Joseph G. Schemer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Berg, femme de Joseph G. Schemer décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
23 juin—23 27—juil 2

Succession de George W. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,678—Division E—Attendu que Thomas O'Connor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O'Connor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. John R. Loomis avocat.
27 juin—27—juil 1 6

Succession de Zachariah Dowty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,563—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par William Dowty, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. B. Fisher avocat.
23 juin—23 27—juil 2

Succession de Jean B. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,647—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire par August E. Abadie, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral, avocat.
28 juin—juil 2 7

Succession de John Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 78,953—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicholas Weber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Val. J. Stentz, avocat.
23 juin—23 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN

Sam H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme ROSA BARTON.

No 79,488—Cour Civile de District—Division A

Le contenu entier de la résidence élégamment meublée 1033 rue Iberville (près N. Rempart)

Comprenant jeux de chambre à coucher en acajou et chêne, lits en cuivre, joli jeu de salon en cuir, grand piano droit (Wagner), joli jeu de salle à manger en chêne, Psyché, pupitre pour dame, latrine en porcelaine, lit de repos en cuir, chaises avec bras et berceuses, jolies statues et ornements, beaux rideaux en dentelle et porte-bibelots, table en chêne pour bibliothèque, tables en onyx et en cuivre, matelas en feutre et mousse, couvertures de laine, oreillers, draps et toile pour table, argenterie et verreries carrées, artistiques descentes de lit, portraits, stores de fenêtre, nattes, glacière, fourneau à huile, fourneau à gaz, garde manger pour cuisine, et ustensiles trop nombreux pour être mentionnés. (Le tout en parfait état.)

PAR STERN'S AUCTION COMPANY, Sam H. Stern, Encanteur—LUNDI le 9 juillet 1906, à 11 a. m. sur les lieux 1033 rue Iberville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 29 juin 1906 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis de la Division A (maintenant en congé).

Conditions—Comptant.

E. T. Florance, avocat.
SAM H. STERN, Encanteur.
28 juin—28—juil 1 8 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE EUGENE BROT

MARDI le 17ème jour de juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, je vendrai à l'encan, en vertu d'un ordre de Cour rendu le 25 juin 1906, dans la succession ci dessus intitulée.

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 13[illegible] borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, D'Abadie et Onzaga, lequel lot est désigné comme lot No 17 sur un plan de J. F. Braun & Co. daté le 29 avril 1893, et mesurant en mesure française 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
24 juin—juil 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE SIFFRAIM M. VASS. Cour Civile de District, Div. D., No 78336.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 78,336, dans l'affaire de l'interdiction de Siffraim M. Vass, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 24 juillet 1906, la propriété ci-après décrite.

Une certaine portion de terre et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Coliseé et Perrier et la ligne Toomingdale (rue State), désignée par la lettre T dans l'ilet No 41, sur un plan d'arpentage fait par D. [illegible] Goerman, député voyer en [illegible] annexé à un acte de vente passé pardevant [illegible], notaire, le 18 juillet 19[illegible] d'après lequel dit plan la dite portion de terre commençant à une distance de cinquante huit (58) pieds de la rue Coliseé et mesurant quarante trois (43) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster, la même largeur dans le fond, par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Coliseé de cent dix huit (118) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Perrier de cent dix huit (118) pieds un (1) pouce et une (1) ligne, toutes deux étant rompues à une distance de cent (100) pieds trois (3) pouces de la rue Webster, laquelle dite portion de terre est composée du lot original No 8 et de quatorze (14) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster par une profondeur prise du lot contigu au lot No 7 sur sa ligne de côté vers la rue Coliseé.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1906, le coût de l'acte de vente pardevant Joseph F. Watson, notaire, payant pour n'importe lequel et tous les certificats requis; un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières No 318 rue Baronne
23 juin—23 24—juil 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Louise Taylor veuve de Thomas Hume Thomason.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dossier No 78,923 dans l'affaire intitulée la succession de Mme Mary Louise Taylor veuve de Thomas Hume Thomason, ledit ordre daté et signé le 29 mai 1906 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, les ci-après propriétés foncières.

Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Thalie, Melpomène et Prytanée, désignés par les Nos 12, 13, 32 et 33 sur un plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cabbé, ancien notaire, le 24 novembre 1840.

Les lots 12 et 13 ayant chacun 25 1 et 1 de face à la rue Thalie sur 127' 10" et 5" de profondeur.

Les lots 32 et 33 ayant chacun 25 1' et 1 de face à la rue Melpomène sur 127' 10" et 5" de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant une résidence très substantielle à trois étages contenant vestibules au premier étage et au rez de chaussée, salons doubles, salle à manger, salle à [illegible], [illegible] chambres à coucher, [illegible] électricité, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1906. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente pardevant A. Goldberg notaire, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication devant être fait avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne
24 juin—2 3 10 17 24—juil 1 3

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Désirable et Deux Lots de Terre,

824 RUE ARABELLA, entre Magasin et Camp,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 juillet 1906 à midi.

Succession de William E. Gray.

77,696—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 juillet 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arabella, Camp et Magasin et l'avenue Nashville, désigné par les Nos 11 et 12 sur un devis fait par W. L. Hodgson, anciennement encanteur, d'après un plan fait par L. H. Pilié voyer, daté le 29 novembre 1870, lequel devis est annexé à un acte de vente par les héritiers de A. T. Gray et femme à Joseph Ernest, passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 23 décembre 1870, d'après lequel dit plan, les dits lots mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Arabella par une profondeur de cent (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois retiré de la banquette contenant verandah sur le devant, vestibule, hall, huit chambres, chambre à bain, deux citernes, hangar, etc. Cour sur le devant, la banquette est pavée avec schillinger et la maison est tapissée partout.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans représentée par des billets faits et signés par l'acquéreur datés de la date du passage de l'acte de vente portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement, lesquels dits billets devant être garantis par lien de vendeur, et tous les privilèges sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1906 et de prendre les loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire aux frais de l'acquéreur.

CARRERE & KEENEY Encanteurs.

J. Zach Spearing Esq. Avocat Chambre 5, Temple Maçonnique.
24 juin—24—juil 1 15 22 23 25 26

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget Arsberry veuve de Peter Griffin.

No 79,208—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, Encanteur—MARDI, le 3 juillet 1906 à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 29 mai 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes dépendances y appartenant situé dans le premier district de cette ville désigné par le No onze, dans l'ilet No 430 borné par les rues Poydras, Perdido, Claiborne et Clara, ledit lot mesurant trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Claiborne, trente et un pieds sept pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, cent [illegible] pieds [illegible] pouces de profondeur sur la ligne contiguë au lot No 12 et quatre vingt dix pieds, [illegible] six lignes de profondeur du côté de la ligne opposée mesure américaine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un, deux ou trois ans à l'option de l'acquéreur, ladite portion de crédit devant être démontrée par billets à l'ordre de et endossés par l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantis par toutes les clauses, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de son achat et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour l'ilet la vente.

CARRERE & KEENEY
Encanteurs.
3 juin—3 10 17 24—juil 1 2 3

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois magasins et résidences en briques à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de merceries

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation, coin Poeyfarre.

Les lots traverse l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier

79,324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 12 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 65 borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarre et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lessassier à Philippe Smith. Lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 67 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Poeyfarre, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 3. Les améliorations comprennent une bâtisse triple en briques à deux étages, occupée comme une pharmacie et 2 magasins de merceries et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour assurer un placement payant.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur.

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.
10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.
MARDI 3 JUILLET 1906.

VENTE EN PARTAGE

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 Calliope, entre Dryades et Rampart.

Près des propriétés et dépôt du Illinois Central Railroad.

Cottage simple de choix 2057 Poydras, entre Johnson et Prieur, en face du Mississippi Valley Railroad.

George J. Monaghan et als vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 79,299.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 3 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement signé le 30 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Rampart et Dryades, désigné par le numéro quatre, ledit lot de terre mesure trente deux (32) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages, 1917 et 1921 rue Calliope.

2. Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, désigné par le numéro 3, mesurant vingt (20) pieds deux (2) pouces pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt (120) pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, No 2057 rue Poydras.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent, avec toutes les clauses de sécurités. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1906 devant être payés par les acquéreurs. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 3 10 17 24—juil 1 3

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE DE Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District

Le magasin à un étage No 1333 rue Perdido à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages Nos 448-452 rue Liberté. Lot de bâtisses résidences, rue Clara, entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital DE LA "Gulf States Land and Improvement Co."

In re Succession de D. Magrotta, Jr.

No 78,039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 19 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 333, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 333 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin, et mesurant vingt deux (22) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces de profondeur sur une ligne de côté et quatre vingt quatre pieds (84) onze (11) pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3. Un certain lot de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de ce.a, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 21 mars 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine, vingt neuf (29) pieds à la rue Clara par une profondeur de cent seize (116) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles.

5. Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co. au nom du défunt comme évidence par certificat No 114, daté le 14 septembre 1905 il sera vendu pour du comptant.

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avant le transfert, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représentée par billets à recevoir faits et signés par les acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossé, daté à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets, garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières, hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdites propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la O'Donnell Company pour receveur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 77,676—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 3me compte provisoire présenté par C. E. O'Donnell, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville et Woodville, avocats.
26 juin—26 30—juil 5

Chas Wenar vs Leon L. Schwartz Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,675—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 3me compte provisoire présenté par Archibald A. Marx, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Saunders & Gurley avocats.
26 juin—26 30—juil 5

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne

Edition Hebdomadaire

Un An............ $3 00
Six Mois.......... 1 50
Quatre Mois....... 1 00

L'abonnement à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours en outre les Nouvelles Locales, les dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

La liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

et jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 CHARTRES.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville